

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécly
séance du 18 novembre 2024**

Date de la convocation

08/11/2024

Date d'affichage

08/11/2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Réf : 2024_33

A l'unanimité

Pour :

Contre :

Abstentions :

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges
le

22 NOV. 2024

L'an 2024 et le 18 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, JOUAN Séverine ;
MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON
Antoine, LAUNAY Aurélien, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Christian FERRAND), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Elodie BRAS), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Patrick BOUGRAT), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à Philippe SARREAU)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Frais de fonctionnement des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 57 euros le montant attribué à chaque élève pour le financement des fournitures scolaires de 2025. La somme de 57 euro est également attribuée à la direction de l'école.

Un photocopieur noir et couleur a été mis en place à l'école, réduisant les coûts de fournitures, il n'y aura donc pas de dotation par classe pour 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 novembre 2024

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 22 NOV. 2024

